LEGENDE

ZONES URBAINES

UA — Quartiers équipés à vocation dominante d'habitat
UAe : Equipements

UH — Evolution du bâti existant

UI — Quartiers équipés à vocation économique

UL — Installations et constructions à vocation de loisirs
ULc : camping, stationnement de caravanes et HLL
ULr : gestion du bâti existant dans le cadre d'une activité de loisirs

ZONES A URBANISER

AU — Zone à urbaniser

AUi — Zone à urbaniser réservée aux activités économiques

ZONES AGRICOLES

A — Zone agricole
Ah : gestion du bâti existant
As : espaces présentant une sensibilité paysagère écologique générant une inconstructibilité

ZONES NATURELLES

N — Zone naturelle
Ne : zone réservée aux équipements publics
NL : activités de loisirs

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Espace boisé classé ou espace à boiser

Espace boisé non classé

Implantation des constructions à l'alignement ou avec un faible retrait

Bâtiments à préserver au titre de l'article L 123-1-5-7 du C.U.

Arbres à préserver au titre de l'article L123-1-5-7 du C.U.

Changement de destination au titre de l'article L 123-3-1 du C.U.

Bâtiments non cadastrés

Déclaration préalable pour l'édification d'une clôture au titre de l'article L123-1-5-7° du code de l'urbanisme : ensemble des zones et secteurs UA et UAe, UH, UI, UL, ULc et ULr, AU, AUi, Ah, Ne, N L

EMPLACEMENTS RESERVES

R.1 — Emplacemment réservé pour équipement

V.1 / 8 — Emplacement réservé pour voirie
Largeur de plateforme

SERVITUDES SPECIFIQUES

S.1 — Emplacement réservé en vue de la réalisation de programmes de logements

Captage d'eau potable

1 2 3 4

1. Périmètre de protection immédiat
2. Périmètre de protection rapproché
3. Périmètre de protection rapproché 2 (Source de Fontaneyre uniquement)
4. Périmètre de protection éloigné (Source de l'Espeyte uniquement)

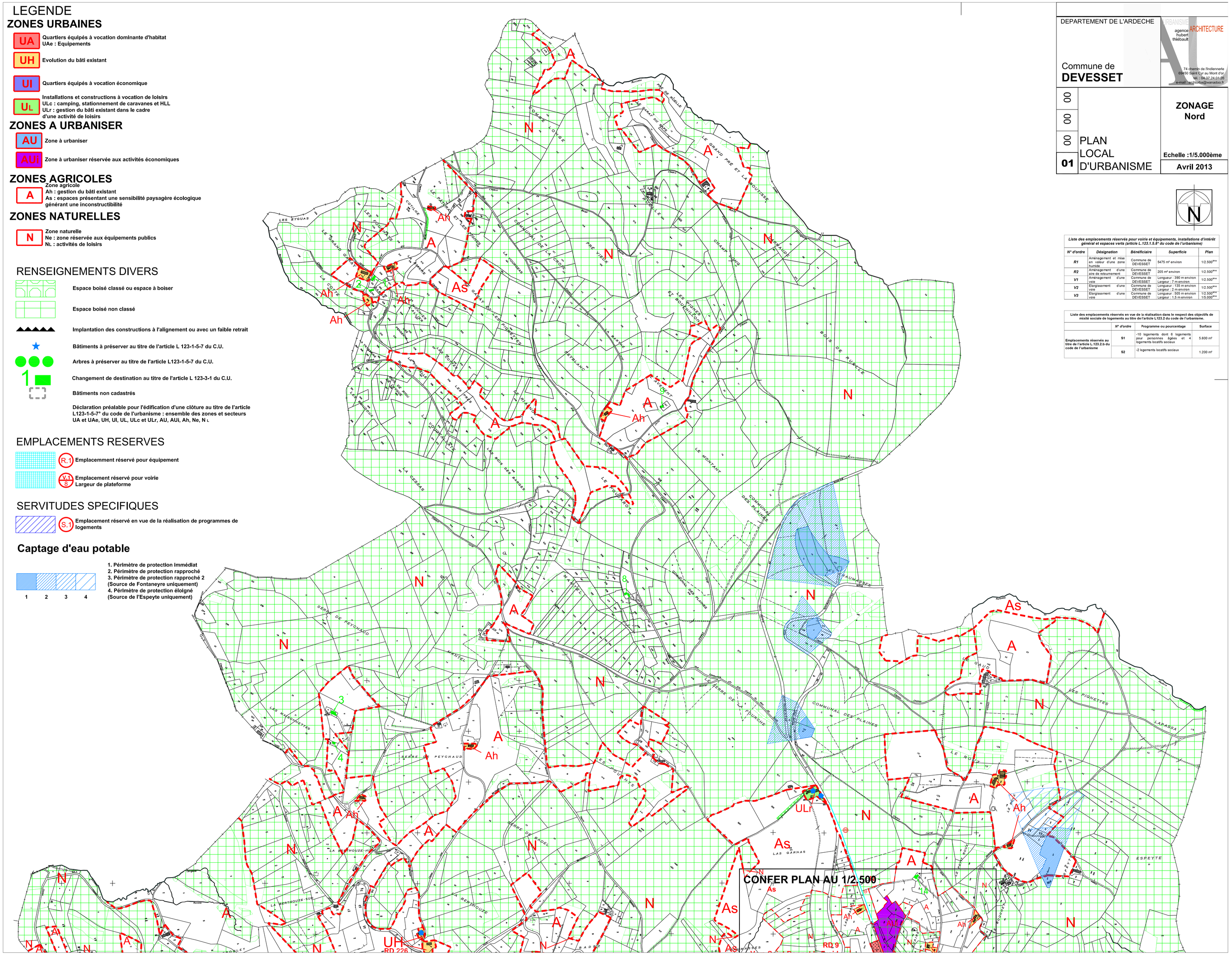

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Commune de
DEVESSET

URBANISME ARCHITECTURE
agence hubert théboult
74 chemin de l'indienneria
69450 Saint Cyr au Mont d'or
tél.: 04.37.24.01.00
e-mail : archi.hubert@wanadoo.fr

00 00 00 **01**

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE
Nord

Echelle :1/5.000ème

Avril 2013

Liste des emplacements réservés pour voirie et équipements, installations d'intérêt général et espaces verts (article L.123.1.5.8° du code de l'urbanisme)

N° d'ordre	Désignation	Bénéficiaire	Superficie	Plan
R1	Aménagement et mise en valeur d'une zone humide	Commune de DEVESSET	5475 m² environ	1/2.500ème
R2	Aménagement d'une aire de retournement	Commune de DEVESSET	205 m² environ	1/2.500ème
V1	Aménagement d'une voie	Commune de DEVESSET	Longueur : 390 m environ Largeur : 7 m environ	1/2.500ème
V2	Elargissement d'une voie	Commune de DEVESSET	Longueur : 135 m environ Largeur : 2 m environ	1/2.500ème
V3	Elargissement d'une voie	Commune de DEVESSET	Longueur : 505 m environ Largeur : 1.5 m environ	1/2.500ème 1/5.000ème

Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation dans le respect des objectifs de mixité sociale de logements au titre de l'article L123.2 du code de l'urbanisme.

	N° d'ordre	Programme ou pourcentage	Surface
Emplacements réservés au titre de l'article L.123.2.b du code de l'urbanisme	S1	-10 logements dont 6 logements pour personnes âgées et 4 logements locatifs sociaux	5.600 m²
	S2	-2 logements locatifs sociaux	1.200 m²